

Feuille d'avis populaire de la Jonction

N° 8 – Juillet 2011

L'Hospice général maintient son projet de surélévation...

Saisi de la demande majoritaire des locataires de renoncer à la surélévation des immeubles, le Conseil d'administration de l'Hospice général, propriétaire de la cité Carl-Vogt, a **décidé le 27 juin de maintenir son projet**. Il a toutefois renoncé à construire un centre commercial sous le parc de la baleine et a réduit le nombre de nouvelles places de parking à construire. Il annonce aussi vouloir reverdir et

arboriser les toits des garages déjà existants et construire les 112 nouveaux logements en surélévation sans bétonner davantage le sol. Ce qui lui permet de présenter son projet comme «écologique». L'Hospice juge que les nuisances (chantier, luminosité...) de ce projet sont minimales et permettront, au final, d'améliorer la qualité de vie des habitants tout en réduisant la crise du logement.

... le recours est assuré

Vos délégués d'immeubles et le comité de l'AHJ ont donc décidé **d'appliquer le mandat reçu lors de l'assemblée des locataires du 18 avril, à savoir préparer le dépôt d'un recours contre l'autorisation de construire** lorsqu'elle sera délivrée (peut-être durant l'été déjà). L'argumentaire élaboré en assemblées a en effet porté ses premiers fruits, puisque l'Hospice redimensionne son projet, sans

toutefois remettre en cause la surélévation. Nous poursuivrons cette voie, notamment lors du rendez-vous le 2 septembre avec Mark Muller, ministre chargé des constructions, qui décidera de l'octroi ou non de l'autorisation de construire. **Nous lui demanderons de ne pas autoriser ce projet qui, selon nous, transgresse la loi sur les surélévations adoptée par les Genevois.**

Le recours: mode d'emploi

Dès la parution de l'autorisation dans la *Feuille d'avis officielle*, nous aurons **30 jours pour recourir**, il faut donc être prêts à l'avance. Dans ce but, l'AHJ s'organise pour signer elle-même le recours, mais il faut également trouver une dizaine de locataires directement touchés par le projet et ayant un intérêt légitime à s'y opposer. Idéalement, ce sont des locataires des étages inférieurs de chacune des cinq barres. Plusieurs délégués signeront déjà le recours, mais le panel des recourants doit être étoffé. **Merci de vous annoncer auprès de vos délégué-e-s d'immeuble qui peuvent donner toute information utile.**

Pour couvrir les frais du recours, nous avons décidé de **lancer une souscription** et de récolter des fonds au préalable, car il faudra payer l'émolument de justice dès le dépôt du recours. C'est pourquoi vous trouvez un bulletin de versement joint. **L'argent récolté sera conservé dans l'unique but de financer le recours et sera restitué s'il n'est pas utilisé.** Nous avons évalué qu'une mise de **50 francs par logement** suffirait, mais chacun est invité à contribuer dans la mesure de ses possibilités financières.

Merci donc de verser au ccp AHJ, 10-756885-0, mention Honegger (dans le case communication).

Rester attentifs et mobilisés

Durant l'été, les délégués et l'AHJ resteront attentifs au développement du dossier. Une veille de la *Feuille d'avis* aura lieu. Un point de rencontre est prévu le 25 juillet pour évaluer la situation et une réunion de rentrée des délégués aura lieu le 30 août. **Nous**

participerons à la «Ville est à vous» des 3 et 4 septembre pour alerter la population sur les enjeux de la surélévation de la cité Carl-Vogt et sur les projets de densification effrénée du quartier ainsi que pour récolter des fonds en faveur du recours.

Bel été à toutes et à tous

Association des habitant-e-s de la Jonction

p.a. Maison de quartier de la Jonction – case postale 204 – 1211 Genève 8
ahj@romandie.com – <http://ahjonction.blogspot.com/> – ccp 10-756885-0